

imputé par ledit avis; enjoignant très-expressément à tous Juges qu'il appartiendra, de faire recherche des auteurs d'icelui, pour être punis suivant la rigueur des Ordonnances; voulant cependant que l'écrouté fait du Sr. de Fequerolles, tant es Prisons de Versailles, qu'en celles du Châtelet de Paris, soit biffé & rayé, & qu'il y soit fait mention du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 25. Novembre 1706. *Signé*, PHELIPEAUX.

Mrs. de Vendôme & de Villars arrivent à Versailles.

IX. Mr. le Duc de Vendôme arriva à la Cour le second Novembre venant des Pais-Bas, & Mr. le Maréchal de Villars s'y rendit aussi le six venant d'Alsace: l'un & l'autre furent reçus du Roi, avec de grandes marques de satisfaction.

Duché de Lorge.

X. En vertu d'une Patente du Roi, on a changé le nom du Duché de Quaintin en celui de Duché de Lorge.

Sujets des prix de l'Académie Françoisse.

XI. Le 25. du mois d'Août prochain l'Académie Françoisse distribuera suivant sa coutume les prix d'éloquence & de Poësie; le sujet du premier sera: *Qu'il ne peut y avoir de véritable bonheur pour l'homme, que dans la pratique des vertus Chrétiennes.* Et le second, *Que la sagesse du Roi le rend supérieur à toute sorte d'évenemens.*

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

Le Pape refuse le passage dans les

I. **S**I l'on doit ajoûter foi à quelques avis d'Italie, venus par l'Allemagne, le Cardinal Grimani, par ordre de l'Empereur, &